

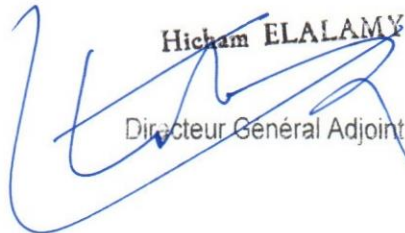
FCP MSIN ACTIONS

Fonds Commun de Placement

FICHE SIGNALÉTIQUE

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 05/08/2014 sous la référence n° VI/OP/024/2014


Hicham ELALAMY
Directeur Général Adjoint

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente fiche signalétique.



I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- **Classification** : Fonds Commun de Placement « Actions »
- **Indice de référence** : MASI
- **Objectifs de gestion** : L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement autorisant à moyen et long terme, une perspective de rentabilité supérieure à l'indice de toutes les valeurs cotées à la bourse des valeurs de Casablanca (MASI).

Stratégie d'investissement : Dans cette optique, L'OPCVM sera investi en permanence à hauteur d'au moins 60% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et ce, tout en respectant la réglementation en vigueur.

- **Durée de placement recommandée** : 5 ans et plus.
- **Souscripteurs concernés** : Personnes morales et physiques.

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Exercice social** : Du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- **Valeur liquidative d'origine** : 100.00 Dh.
- **Valeur liquidative actuelle** : 172.15 Dh.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant).
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Le premier jour ouvrable qui suit le calcul de la valeur liquidative, celle-ci ainsi que les commissions de souscription et de rachat des parts sont affichées dans les locaux de l'établissement de gestion, et aux guichets des établissements chargés des souscriptions et des rachats. Elle doit également être publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat** : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de la société de bourse M.S.IN, de la société de gestion MAROGEST et le réseau ou le siège social de



Handwritten signature

plus tard le vendredi à 11 heures pour être exécutées sur la base de la prochaine Valeur Liquidative.

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net (après provision des frais de gestion) du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

- **Affectation des résultats** : A la fin de chaque exercice social, le fonds procède à la capitalisation totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

III. COMMISSIONS ET FRAIS

- **Commissions de souscription et de rachat**

Commission de souscription maximale : 2% HT au maximum du montant de la souscription.

Part incompressible acquise au FCP : 0.2% HT.

Commission de rachat maximale : 2% HT au maximum du montant de la souscription.

Part incompressible acquise au FCP : 0.1% HT.

- **Frais de gestion**

Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par MAROGEST.

Le taux des frais de gestion de l'OPCVM est de 2% hors taxe maximum. Les frais de gestion sont réglés mensuellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- 1- Frais du dépositaire :

a- Commission de contrôle : 0.04% HT sur la moyenne des actifs nets constatés lors du calcul des valeurs liquidatives du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

b- Droit de garde (HT); Selon le barème suivant :



| CATEGORIE DE TITRE | CONDITIONS APPLIQUEES |
|--------------------------------------------|-----------------------|
| A- ACTIONS | |
| Montant inférieur à 500.000,00 DH | 0.12% |
| Entre 500.000,00 DH et 1 Million DE DH | 0.08% |
| Entre 1 Million de DH ET 10 Millions de DH | 0.04% |
| Supérieur à 10 Millions de DH | 0.030% |
| B- OBLIGATIONS | |
| Montant inférieur à 500.000,00 DH | 0.12% |
| Entre 500.000,00 DH et 1 Million DE DH | 0.08% |
| Entre 1 Million de DH ET 10 Millions de DH | 0.020% |
| Supérieur à 10 Millions de DH | 0.016% |

c- Frais sur opérations;

| OPERATIONS | CONDITIONS APPLIQUEES |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Paielement de coupons | |
| a/ coupons domiciliés | - |
| b/coupons et dividendes non domiciliés | 1% calculés sur la base de la valeur du coupon (Min 20 Dhs) |
| .Payables au Maroc | |
| .Payables hors Maroc | |

- 2- Frais du CDVM : 0.025% HT
- 3- Frais Maroclear (Annuel) : 4 000.00 HT
- 4- Frais Maroclear (Trimestriel) : selon les conditions en vigueur
- 5- Frais commissaire aux comptes : 15 000.00 HT
- 6- Commission revenant à la Société de Gestion

(6) = Frais de gestion global - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Date et référence de l'agrément: 22/10/2012 ; AG/OP/076/2012

- **Etablissement de gestion:**

Dénomination : MAROGEST

Siège Social : Immeuble Zénith, Résidence Tawfiq, Municipalité Sidi Maarouf, Casablanca



Capital Social : 1.000.000,00 MAD

Directeur Général Délégué : Mr Farid CHAAOUB

Personnes à contacter : M.Farid CHAAOUB en sa qualité de Directeur Général Délégué

Coordonnées : chaaoub@marogest.ma

- **Etablissement Dépositaire :**

Dénomination : Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)

Siège Social : 187, Avenue Hassan II Casablanca 20 000

Capital Social : 2 280 693 000,00 MAD

Président Directeur Général : Mr Ahmed RAHOU

Personnes à contacter : M. Mustapha CHERFOUF

Coordonnées : cherfouf@cih.co.ma

- **Commercialisateurs :**

Dénomination : M.S.IN, société de bourse

Siège Social : Immeuble Zénith, Résidence Tawfiq, Municipalité Sidi Mâarouf, Casablanca.

Capital Social : 10.000.000,00 MAD

Président du directoire : Mr Mohamed BENABDERRAZIK

Personne à contacter : Mr. Mohamed BAOUZNAG

Coordonnées : baouznag@msin.ma

Dénomination : Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)

Siège Social : 187, Avenue Hassan II Casablanca 20 000

Capital Social : 2 280 693 000,00 MAD

Président Directeur Général : Mr Ahmed RAHOU

Personne à contacter : Mr. Mustapha CHERFOUF

Coordonnées : cherfouf@cih.co.ma

Dénomination : MAROGEST

Siège Social : Immeuble Zénith, Résidence Tawfiq, Municipalité Sidi Mâarouf, Casablanca.

Capital Social : 1.000.000,00 MAD

Directeur Général Délégué : Mr Farid CHAAOUB

Personne à contacter : M.Farid CHAAOUB en sa qualité de Directeur Général Délégué

Coordonnées : chaaoub@marogest.ma



Handwritten signature